

Extrait du site UGTG.org

url : <http://ugtg.org/spip.php?article2011>

UTC-UGTG : 63^eme lantou kous Gwadeloup, nou la osi

- La Centrale UGTG -

Date de parution : 29 novembre 1999

Date de mise en ligne : mardi 6 août 2013

Mis à jour le : mardi 6 août 2013

UGTG.org

Travay^o, P^op Gwadeloup,

Depuis le mois de Mai 2012, les agents communaux de la Commune de Deshaies, syndiqu^os ^o l'UTC-UGTG, sont mobilis^os pour :

- L'application des avis de la CAP ;

[-] L'harmonisation des quotas horaires ;

[-] L'application du r^ogime indemnitaire ;

[-] La reconstitution de carri^ore des agents ;

[-] L'organisation des services ;

[-] Le retrait de toutes d^ocisions discriminatoires.

Les agents mobilis^os r^oclament l'application du droit, tout simplement.

15 mois de gr^ove pour une seule r^oponse de Madame Jeanny MARC : assigner les camarades de Deshaies et l'UTC Guadeloupe devant les tribunaux, s^o s^o l' r^opons'ay pour de justes et l^ogitimes revendications... S^o mal konn^ot UTC-UGTG, nou p^ok^o lag^o !

Travay^o, P^op Gwadeloup,

Comment comprendre sur le plan politique : ex. vice-pr^osidente du Conseil G^on^oral, ex-d^oput^o de la Guadeloupe, Maire de la Commune de Deshaies, se dit ^otre ^o l'^ocoute de sa population, d^oclare revendiquer le dialogue et ne r^opond JAMAIS ^o aucune demande de rencontre des gr^ovistes ?

**S^o sa f^o politik... men ki politik i ka f^o ?
Men nou p^ok^o f^o d^oy^o !**

L'UTC-UGTG r^oaffirme sa position, pour dire ^o Madame le MAiRE de Deshaies que la CAP est une instance de repr^osentation et de dialogue de la Fonction Publique Territoriale, r^ogie par la loi N^o84.53 du 26 janvier 2004 et par le d^ocret N^o89.229 du 17 avril 1989.

En droit, les avis de la CAP sont consultatifs mais comme le dit si bien le m^odiateur dans son rapport du 02 octobre 2012, m^ome si son r^ole n'est que consultatif, en cr^oant cet organe de consultation, la l^ogislation, dans sa

grande sagesse, a voulu un espace de concertation et de dialogue a parité, espérant ainsi l'objectivité des avis pour la gestion des carrières des fonctionnaires territoriaux.

De ce fait, il ne faut pas que l'avis de la CAP fasse l'objet d'une considération à géométrie variable, permettant de piocher dans son rapport les avis qui arrangent l'une ou l'autre des parties, en fait **Man lim^e d^esid^e koup^e ach^e kon i v^e... la notation et l'avancement a d^eh^e s^e pou moun a moun... NOU PA DAK^e !**

Nous exigeons :

- La r^eouverture des n^egociations ;

[-] Un traitement ^egalitaire pour la carri^ere de tous les agents, ^egal py^et ^egal modan pou tout moun, tout travay^e ni dwa ;

[-] LA mise en ^ouvre des avis de la CAP, instance institu^ee par la justice, l'acc^es ^e l'avancement, ^e la promotion pour tous les agents.

Les agents en gr^eve invitent Madame le Maire de Deshaies ^e la r^eouverture des n^egociations **pou diskit^e ^e touv^e on solisyon, s^el manny^e pou r^egl^e on gr^ev s^e m^et nou alantou a on tab... L^e ou par^e nou par^e !**

**Ansanm nou ka lit^e, Ansanm nou k^e ganny^e !
Lay i pann i s^e k**

D^eh^e, 02 Ao^e »t 2013

UTC-UGTG